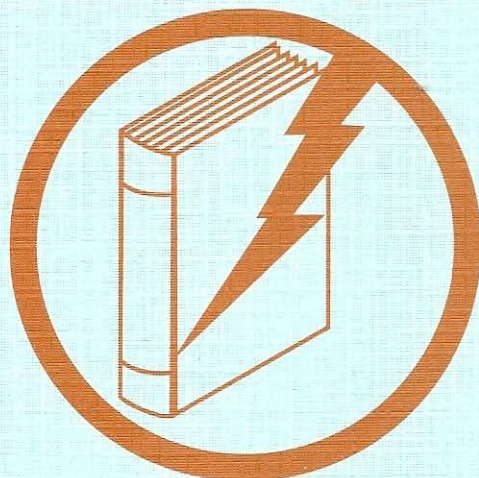


# HORS-TEXTE

**DANGER**

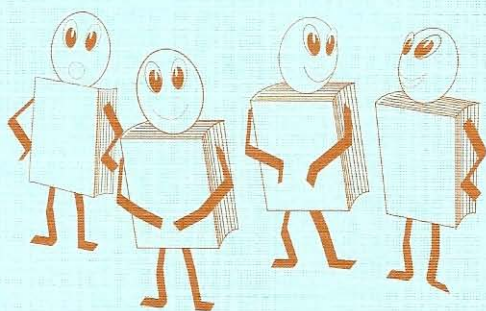


LE  
**PHOTOCOPIAGE**  
**TUE LE LIVRE**



Bulletin de l'AGBD – Genève  
Juin 2008 – No 86





## ce qu'ils ont dit

Lecture, enfance, architecture

Très tôt, notre désir de lire n'a d'égal que notre besoin de consolation. Qui ne se souvient d'une sorte de tanière ou de terrier, d'un arbre creux, d'une cabane où, après un chagrin d'enfance, il allait trouver refuge en compagnie d'un livre ? Pour un enfant, un livre peut être consolateur, mais il faut aussi un endroit singulier pour le lire. Tout est plongé dans le noir, mais, sous les draps pleins de chaleur et d'odeurs, on braque une lampe torche sur une page couverte de signes. Plaisir de lanterne sourde. Plaisir clandestin de la lanterne magique dans la solitude. Compact, dissimulable, plein comme un œuf, le livre se connecte à un lieu qui permet à la fois l'immobilité et la fuite...

Dans son coin, dès qu'il est sûr qu'on l'a oublié, un enfant marche sans tomber sur le fil de n'importe quel récit, avec cette concentration et cette disponibilité formidable des jeunes lecteurs, le sourcil froncé, le front plissé, les lèvres qui remuent un peu, le doigt qui suit encore la ligne. C'est cette ferveur première et cette spontanéité, dissimulées parfois sous des allures désinvoltes, que nous tentons de retrouver, plus tard mais trop tard, lorsque, devenu « grand », nous demandons encore beaucoup aux livres.

Nous croyons parfois nous souvenir de quelques-uns de ces premiers livres. Les images nées de leurs mots qui nous en restent, nous les associons toujours au lieu précis où tel récit a d'une certaine façon jeté l'ancre à jamais. Même si ce récit a longuement dérivé dans notre mémoire. Même si le filin qui le relie à cette ancre s'est démesurément déroulé...

## EDITORIAL : Pataquès et patatra

---

Votre comité de rédaction s'efforce de vous livrer, trois fois l'an, une revue de qualité, tant au plan du contenu que du contenant. Sans fausse modestie, nous croyons pouvoir dire que ce double objectif est généralement atteint, surtout si l'on veut bien considérer que nous ne sommes nullement des professionnels de l'édition. Aussi, nous pardonnez-vous sans doute, les coquilles – doux euphémisme qui cache fautes de frappe et... d'orthographe – qu'il nous arrive de commettre. Hélas parfois, nos bourdes sont plus grossières.

Ainsi dans notre avant-dernier numéro, celui du mois de mars, avons-nous tout simplement oublié un article, pourtant dûment annoncé dans l'éditorial comme devant faire écho à celui consacré aux bibliothèques incendiées des banlieues françaises. Il s'agissait de celui de Marie-Aude Python Curtet expliquant la genèse de la charte d'accueil des BM genevoises. Au passage, notons que cet oubli ne nous a valu aucune remarque de votre part, ô lecteurs assidus ( ? ! ) de Hors-Texte. Nous sommes bien entendu persuadés que c'est par indulgence que vous ne nous avez pas signalé ce manque et non parce que vous auriez fait une lecture par trop superficielle de votre revue favorite. Quoiqu'il en soit vous trouverez cette fois-ci l'article en question, assorti de nos excuses sincères à son auteur.

Las, les gaffes ne sont pas terminées. Alors que nous étions plutôt fiers de notre numéro *surprise* consacré à Alain Jacquesson et heureux de publier le dessin d'Exem réalisé à l'origine pour quelques dives bouteilles reçues par celui-ci à l'occasion de sa retraite, *patatra*, un courriel de ce grand artiste (Exem, pas Alain, qui lui nous a envoyé une belle lettre de remerciements) mettait le doigt là où ça fait mal, soit sur les limites de nos compétences. En effet, nous avons bien malencontreusement déformé le dessin d'Exem, en l'exportant sur notre couverture. Qui plus est, les couleurs en ont été passablement modifiées à l'impression. Quand bien même cela ressort de la responsabilité de l'imprimeur, nous en sommes profondément navrés et présentons également nos plus vives excuses à Exem, en espérant que sa légitime et haddockienne fureur retombera. Nous veillerons, lorsque nous publierons la version en ligne de ce numéro spécial, à y faire figurer correctement le dessin en question.

*Errare humanum est, perseverare diabolicum*<sup>1</sup> nous allons donc tout mettre en œuvre pour éviter de tels pataquès à l'avenir et dès le présent numéro en particulier. S'il revêt une certaine sveltesse estivale, propice à glisser Hors-

---

<sup>1</sup> Si vous trouvez que je puise trop ma prose dans les pages roses du P'tit Larousse (cf. mon précédent édito), dites le moi !



Texte dans votre sac de plage ou de rando, il ne présente pas moins un contenu intéressant. A tout seigneur tout honneur, on connaissait le *préfet-poète* Aimé Césaire (qui vient juste, hélas, de nous quitter), nous avons le *président-poète*, Pierre Boillat, lequel dresse en vers libres, le portrait du comité renouvelé de notre association. Isabelle Plan, de son côté, qui vient de quitter le dit comité pour avoir préféré contempler la Gummfluh plutôt que le Salève, témoigne de son expérience en son sein et lance un plaidoyer en faveur d'une plus grande participation à nos instances dirigeantes. Restons dans le comité (en quelque sorte), avec l'article (déjà doublement annoncé !) de Marie-Aude Python, qui vient donc parallèlement d'être élue au dit comité, signe qu'elle ne nous en veut pas trop d'avoir *zappé* son article. Par chance, il fait également écho au morceau de choix de cette livraison, soit la présentation, dense et passionnante, de l'enquête de satisfaction à la bibliothèque de la prison de Champ-Dollon, réalisée avec l'aide d'étudiants de 1<sup>ère</sup> année de la HEG-ID. Françoise Delapierre, responsable de cette bibliothèque nous rend donc compte de cette enquête, nous faisant sentir à nouveau, combien cette bibliothèque au service d'un public *particulier* lui tient à cœur<sup>2</sup>, et nous l'en remercions, ainsi que tous nos auteurs bien entendu.

Enfin, nous lançons dans ce numéro un petit concours. En 3<sup>ème</sup> de couv. vous trouverez une photo d'une bibliothèque. A vous de nous dire où elle se trouve, par courrier à l'adresse de la rédaction ou courriel à [eric.monnier@edu.ge.ch](mailto:eric.monnier@edu.ge.ch). Le ou la gagnant(e), tiré(e) au sort, remportera une bouteille d'un cru genevois (si notre nouveau trésorier, que nous mettons devant le fait accompli, le veut bien !). Ce concours doit être interactif. A votre tour, envoyez nous vos photos de bibliothèques prises lors de vos périples autour du vaste monde, pour nos prochaines éditions.

Bon été, bons voyages, bonnes lectures.

Eric Monnier

---

<sup>2</sup> Pour mieux connaître la bibliothèque de Champ-Dollon, reportez-vous au magnifique article que Françoise Delapierre avait déjà consacré à celle-ci dans Hors-Texte, en novembre 2005 (N°77, voir aussi : [http://www.agbd.bbs.ch/Hors-Texte/numero\\_77-TH.2.pdf](http://www.agbd.bbs.ch/Hors-Texte/numero_77-TH.2.pdf))

## LE BILLET DU PRESIDENT

---

### ou le comité dans ses nouveaux habits

Aux quelques 318 membres de l'AGBD,  
Aux pluriels lecteurs de Hors-Texte,

Le rythme de vie de l'AGBD  
Dans son plénum 2008  
Au jeu démocratique a élu  
Une composition neuve du comité  
En deçà des espérances  
Au-delà de nos espoirs  
Nous sommes six.  
Autant de fonctions sont associées  
Pour apposer des étiquettes.

Organisatrice de vos menus plaisirs,  
**Chantal Gallarotti** s'occupe des animations  
Midi-AGBD notamment.  
Mémoire du comité et gardienne de notre histoire,  
**Anita Matteazzi** est notre archiviste  
Garante du classement de notre mémoire.  
Fidèle reflet du travail du comité,  
**Marie-Aude Python Curtet** tient le secrétariat  
Le suivi des affaires est assuré.  
Tenant les cordons de la bourse  
Projetant l'association dans le monde,  
**Dimitri Donzé** est notre trésorier  
Webmestre tout à la fois.  
Rempart aux absences présidentielles  
Maître ès Prix,  
**Daniel Jaccaz** prend la vice-présidence  
Accompagne le Prix romand en bibliothéconomie.  
Honoré de cette équipe motivée,  
**Pierre Boillat** votre président  
Tiendra son rôle, ni plus ni moins.

Vous l'aurez donc compris  
Votre comité *in corpore*  
Poursuivra les missions  
De notre association.

Au petit jour, soudain  
S'illumina le reflet  
D'une Lisbonne rêvée.

## UN COMITE AGBD, Comment ça marche ?

Prenez un nombre – au hasard et dans l'idéal le plus parfait – 7, d'individus, partageant la particularité de porter le titre au choix de BDA, spécialiste I+D, AID etc et un beau diplôme.

Réunissez-les environ une fois par mois – le lundi, si possible – sous l'égide d'un protocole dénommé OJ et élaboré par les soins attentifs d'un Président.

Mélangez et vous les verrez déblatérer, défendre, argumenter, proposer, s'échauffer, suggérer sur, à choix :

- Défense et valorisation d'une profession hybride et mouvante
- Du lobbying
- La formation
- Des animations, sorties
- Les comptes...

et autres contenus dont vous découvrirez le secret si vous êtes décidés à appartenir à ce mystérieux cercle d'initiés hautement qualifiés et sous la dynamique hautement productive d'un Président au petit soin pour ses élus.

Vous souhaitez y mettre votre grain de sel, votre cuillerée de miel ou vos zestes d'aromates ?

N'hésitez plus et soyez les bienvenus : vous dégusterez aussi des succulentes bouchées d'amitiés, de rencontres et de rires.

Une ex-initiée qui, partie à regret, vous recommande le plus chaleureusement votre engagement.

Isabelle Plan

# CHARTE D'ACCUEIL DES BIBLIOTHEQUES MUNICIPALES DE LA VILLE DE GENEVE

---

## **Présentation des BM et historique du Projet accueil**

Le réseau des bibliothèques municipales (BM) offre dans presque tous les quartiers de la ville des espaces adultes et des espaces jeunes permettant de consulter et d'emprunter des documents sur tous les sujets et sur tous les supports. Les collections, sans cesse actualisées, reflètent l'évolution du savoir et de la culture à travers près de 700'000 documents. Le réseau des BM est composé de 8 bibliothèques, 2 discothèques, une médiathèque, ainsi que d'un service à domicile. 50'000 abonnés fréquentent régulièrement les BM, ce qui représente environ 500'000 visites annuelles et 1'600'000 prêts par an.

Les publics sont au cœur de notre activité et leur satisfaction constitue notre objectif premier. La qualité de l'accueil, la richesse des collections, des animations de choix ainsi qu'une écoute attentive des publics composent le travail quotidien des collaboratrices et collaborateurs du réseau.

La section Etude et gestion des publics a été créée au sein de la Cellule Etudes & Projets des BM dès 2005. Cette section entend répondre à un repositionnement de nos activités d'accueil, dans une démarche qualité. Ainsi, l'ensemble des services et leur fonctionnement sont aujourd'hui étudiés sous l'angle de l'accueil des publics, en positionnant l'utilisateur au centre des préoccupations et des missions de chacune de nos prestations.

## **Projet accueil : groupe de travail et objectifs principaux**

Dès le début du Projet accueil, le poste d'adjoint scientifique s'est accompagné de la création d'un groupe de travail interne. Le Groupe accueil, constitué par l'adjointe scientifique, la Directrice des BM, ainsi que des bibliothécaires, aides-bibliothécaires et bibliothécaires principaux, entend ainsi être consulté dans les différentes étapes du projet. Le Groupe accueil a par ailleurs bénéficié pendant la première année de travail de l'appui d'un consultant en communication, spécialiste en développement organisationnel.

Le Projet accueil définit ainsi les outils qui permettront d'adhérer à une politique d'accueil globale. Dans cet objectif, les documents de travail prioritaires à réaliser ont été définis comme suit :

- Charte d'accueil des BM (destinée aux publics)
- Charte de collaboration des BM (destinée aux collaboratrices et collaborateurs)



- Livret d'accueil pour les nouveaux inscrits.

Une enquête auprès de nos publics a été confiée dès le début du projet à la Haute école de Gestion de Genève, permettant de mettre en lumière le haut degré de satisfaction déjà existant de nos usagers à l'égard de nos services. Une enquête parallèle sur les non-usagers des bibliothèques a permis également de relever certains points fondamentaux, notamment notre manque de visibilité dans certains quartiers<sup>1</sup>.

### **Charte d'accueil : définition**

Une charte d'accueil fixe un tronc commun d'engagements, énonçant les standards que les usagers sont en droit d'attendre de tout service accueillant le public. Une charte constitue ainsi un élément directement visible de la politique globale de qualité de l'institution et fixe un cadre de cohérence dans son activité.

Lors de sa diffusion auprès des usagers, une charte d'accueil permet d'ouvrir un dialogue avec ceux-ci, en constituant ainsi un véritable outil de communication pour l'institution.

### **Charte d'accueil des BM : méthodologie de travail**

Deux enquêtes ont été réalisées en interne afin que chaque équipe des BM réfléchisse aux valeurs qui définissent leurs activités, ainsi qu'à la manière dont elles les mettent en mouvement au travers de leurs prestations. Ce travail collaboratif et participatif a ainsi fourni au Groupe accueil une riche ressource de points de vue et de convictions professionnelles autour de nos actions. Il était également essentiel d'appuyer notre réflexion sur la Charte de la diversité de la Ville de Genève.

Notre Charte d'accueil a été validée par le Conseil administratif, et énonce les engagements suivants :

- Egalité d'accès à nos sites pour toutes et tous
- Respect des publics
- Encyclopédisme des collections
- Diversité culturelle et sociale.

Présentée aux équipes des BM en 2007, notre Charte d'accueil a été rendue publique dès janvier 2008<sup>2</sup>. Une campagne promotionnelle accompagne actuellement cette diffusion, qui donnera lieu à un bilan en 2009.

---

<sup>1</sup> Voir Hors-Texte no 81 (mars 2007)

<sup>2</sup> <http://www.ville-ge.ch/bmu>



## Conclusion

Notre profession relève quotidiennement de nouveaux défis. Ces évolutions nous amènent à être à l'écoute des besoins de nos publics, voire à les anticiper. Le Projet accueil nous permet de travailler sur une meilleure visibilité de nos prestations, et de développer une vision collective et une cohésion professionnelle à long terme. Notre Charte d'accueil marque ainsi notre forte volonté d'être un service au service du public, de grande qualité.

Marie-Aude Python Curtet, Adjointe scientifique  
[Marie-Aude.Python@ville-ge.ch](mailto:Marie-Aude.Python@ville-ge.ch)



# ENQUETE DE SATISFACTION A LA BIBLIOTHEQUE DE LA PRISON DE CHAMP-DOLLON : Présentation des résultats

---

## Introduction

Au printemps 2006 a eu lieu une enquête auprès des usagers des Bibliothèques Municipales de Genève (BM), dans le cadre du projet Accueil. Cette enquête se conjugait en deux parties : la première se proposait d'étudier le degré de satisfaction des usagers des BM quant aux services qu'elles offrent et de connaître un peu plus précisément le profil des usagers (qui sont-ils, quelles sont leurs représentations et leurs attentes vis-à-vis des bibliothèques) ; la seconde s'adressait aux non usagers des BM afin de déterminer les critères qui retiennent ces personnes de fréquenter les bibliothèques.

Toutes les succursales des BM étaient concernées, à l'exclusion de la bibliothèque de la prison. Les raisons de cette exception sont faciles à comprendre : les usagers détenus n'ont évidemment pas les mêmes raisons de fréquenter ou de ne pas fréquenter une bibliothèque que le public en général, ni la même manière, d'une part; de l'autre, l'impact de la bibliothèque de la prison sur le fonctionnement des BM en général est infime. Les BM offrent une infrastructure administrative (gestion du personnel) et bibliothéconomique (catalogage et indexation, système d'acquisition, personnel professionnel), mais la collection elle-même appartient à la prison.

Néanmoins, il me paraissait important de faire une étude sur les besoins de ce public détenu, ainsi que sur le public surveillant de prison. De par sa situation extrapolée tant géographiquement qu'institutionnellement par rapport aux BM, la bibliothèque de la prison se retrouve assez isolée. Les contacts avec d'autres professionnels sont donc forcément réduits, et limités encore par tous les éléments qui diffèrent fortement d'avec les succursales dont le public est libre de ses mouvements et de ses décisions. Il n'y a donc pas de regard critique de la part de collègues, et même l'évaluation interne du fonctionnement de la bibliothèque est difficile à effectuer faute de points de comparaison suffisants. Il était donc important de demander aux intéressés eux-mêmes ce qu'ils pensaient de leur bibliothèque.

La bibliothèque représente une entité particulière au sein du monde carcéral tout autant que dans le monde des bibliothèques. Le personnel de la bibliothèque est le seul du monde extra carcéral autorisé à se déplacer dans le quartier cellulaire et à avoir un contact direct avec les détenus. La bibliothèque est donc pour ceux-ci une occasion rare de parler avec des personnes "de l'extérieur", qui n'ont pas avec eux de rapport d'autorité, comme les surveillants. Les autres professionnels extérieurs, les membres des services médical et social ou les aumôniers, ne se rendent qu'exceptionnellement dans le quartier carcéral. D'ordinaire, ce sont les détenus qui se déplacent pour les voir. Cette exception consentie au personnel de la bibliothèque est cause d'inquiétude pour de nombreux surveillants, qui voient dans les déplacements de la bibliothèque à l'intérieur du quartier carcéral un danger et pour leur autorité et pour la sécurité générale de toutes les personnes qui peuplent la prison, détenus, personnel pénitentiaire, personnel administratif. Il y a un travail constant de promotion de la bibliothèque auprès du personnel pénitentiaire à effectuer, afin de faire diminuer la prévention larvée qui règne à l'égard de la bibliothèque. Cette promotion est plus facile à mener si elle se base sur des éléments qui permettent de mieux cerner l'utilité effective de la bibliothèque et ses forces, de déceler ses faiblesses pour les corriger et de remédier aux failles dans son fonctionnement.

Il a donc été décidé de demander aux étudiants de 1<sup>ère</sup> année de la HEG-ID de composer un questionnaire destiné aux usagers de la bibliothèque de la prison et un autre destiné aux surveillants. A ces deux questionnaires, pour des raisons propres au cours dispensé par l'Ecole, en a été ajouté un autre, destiné au public des BM en général qu'on interrogeait sur ses représentations d'une bibliothèque de prison.

Je me suis rendue à la HEG au printemps, une première fois pour raconter ce que j'y faisais et donner des informations sur ce que je voulais obtenir comme renseignements dans les réponses au questionnaire; puis, un mois plus tard, j'y suis retournée pour évaluer, avant qu'ils ne soient distribués, les questionnaires que les étudiants, répartis en 10 groupes, avaient préparés : un questionnaire destiné aux détenus, un questionnaire destiné aux surveillant-e-s, et 8 questionnaires différents destinés au public habituel des BM.



#### **LES QUESTIONNAIRES DISTRIBUÉS EN PRISON**

Les étudiants concernés ont dans les deux groupes souligné à quel point il était frustrant pour eux de ne pas pouvoir distribuer les questionnaires eux-mêmes. Pour ma part, je me suis contentée de les donner à ceux qui les voulaient bien, avec quelques mots d'explication, mais je n'ai répondu à aucune question, faute de temps au moment du prêt, le seul où j'aurais pu le faire ! Il aurait en particulier été nécessaire d'expliciter quelques questions ou termes, un peu trop imprécis ou ambigus. Les étudiants et moi-même manquions d'expérience dans les enquêtes, ce qui explique aussi quelques maladroites.

Les questions posées, tant aux gardiens qu'aux détenus, sont pertinentes et correspondent bien à ce que je voulais évaluer, sans doute parce que mes idées étaient plus claires à ce sujet pendant ma présentation aux étudiants.

#### **Questionnaire destiné aux surveillant-e-s**

Je ne m'étendrai pas sur ce questionnaire : il n'y a eu que 7 réponses, un nombre nettement insuffisant pour tirer des conclusions valables. Je vais cependant en esquisser les grandes lignes.



Le questionnaire a été présenté en deux parties, l'une concernant la bibliothèque dite "des gardiens", à la disposition d'eux seuls dans un local de repos. Elle se compose d'environ 250 ouvrages de genres variés. La seconde partie du questionnaire concerne la bibliothèque de la prison. Il a été distribué par moi-même, et par une surveillante qui l'a elle-même transmis à des collègues. J'ai été surprise du nombre de personnes qui, ayant parcouru le document devant moi, me l'ont rendu sans y répondre en disant que cela ne les intéressait pas.

Sur 7 personnes (2 femmes et 5 hommes, tous Suisses et tous francophones), 4 utilisent parfois la bibliothèque qui leur est réservée, où ils se servent eux-mêmes : il n'y a aucun contrôle du prêt, sinon une recommandation de remplir une fiche de prêt. Ils semblent trouver l'offre et la diversité suffisantes. Tous disent lire pendant leur temps libre, surtout des romans et des ouvrages utilitaires (cuisine, bricolage etc.). Un seul fréquente une bibliothèque municipale en ville.

Ils seraient favorables à un développement de cette bibliothèque, mais la question était posée de manière très vague. On ne sait donc pas quel genre de développement ils souhaiteraient voir mettre en œuvre. C'est un point à éclaircir le cas échéant.

Quant à la bibliothèque destinée aux détenus (à laquelle les surveillants ont également accès), la majorité des surveillants y sont favorables (5) car ils y voient un facteur calmant pour les détenus, une occasion de se former, de se changer les idées, de se cultiver. Une personne n'a pas répondu à la question et la dernière est très défavorable au service, considérant que les détenus n'en ont pas besoin, que les déplacements de chariots dans le bâtiment représentent un risque de trafic illicite et nuit à la sécurité, et que c'est une charge de travail supplémentaire pour les surveillants. Ils estiment pour la plupart que les conditions d'accès à la bibliothèque sont globalement bonnes, en particulier le temps à disposition pour choisir des ouvrages, l'offre et la fréquence des tournées. Une seule personne (la même pour chaque question ?) estime les tournées trop fréquentes, et le temps à disposition trop long.

La conclusion qui saute aux yeux est qu'il y a encore un gros travail de promotion et d'information à accomplir auprès des gardiens concernant ces deux bibliothèques – et les BM en général, d'ailleurs. En particulier, il serait utile de leur demander de quels types d'ouvrages ils souhaiteraient disposer dans "leur" bibliothèque afin de mieux orienter le choix d'ouvrages proposés et augmenter l'attractivité de cette bibliothèque. Concernant la bibliothèque des détenus, il faudrait insister sur la collaboration à établir entre le personnel pénitentiaire et celui de la bibliothèque. Les étudiants citent dans leur travail final un article de Jean-Louis Fabiani<sup>1</sup> qui postule : "[...] *le personnel de surveillance chargé du maintien de l'ordre ne peut sans formation ni explication concevoir les avantages d'une bibliothèque en accès direct. En effet, ce type d'équipement, qui donne aux détenus des occasions de déplacements et d'échanges, outre le supplément de travail qu'il impose aux surveillants, les oblige à penser leur fonction en terme de "réinsertion", "sorte de "mission impossible de l'institution" [...]*

*Ainsi, pour s'assurer de la coopération active du personnel de surveillance, l'idée n'est pas de les éloigner du pôle sécuritaire auquel ils se rattachent, mais de les convaincre que la lecture, au lieu d'être un facteur de troubles, peut rendre la prison plus supportable aux détenus et contribuer à diminuer la tension.*" (C'est moi qui souligne.)

---

<sup>1</sup> FABIANI, Jean-Louis. – Lire en prison : une étude sociologique. - BBF, 1996, no 3. Il s'agit du compte-rendu d'un ouvrage qui regroupe des entretiens avec des détenus et des membres du personnel de 9 pénitenciers français lors d'une enquête mandatée par les Ministères de la Culture et de la Justice. L'ouvrage, paru en 1995 aux éditions de la BPI, traite entre autres de la vision de la lecture en prison, l'usage des livres, du rôle de la bibliothèque de prison.

## Questionnaire destiné aux détenus

L'une de mes hypothèses de départ, en lançant ce questionnaire, était que les détenus qui séjournent longtemps en prison n'ont au bout d'un certain temps plus les mêmes besoins que ceux qui viennent d'arriver. C'est important à déterminer, car si c'est avéré, il faudra réfléchir à la présentation des documents selon les indications reçues via les questionnaires.

Beaucoup des arrivants sont "sous le choc", désorientés, accablés, incapables de se concentrer et, selon plusieurs témoignages que j'ai recueillis personnellement, ils ont un immense besoin d'oublier le lieu où ils se trouvent et les circonstances de leur arrestation. Ceux qui sont là depuis plusieurs semaines ou plusieurs mois, ou qui font de fréquents séjours en prison, ont pris des habitudes, se sont installés, se sont en tout cas construits une vie où la routine laisse moins de place à l'inquiétude pour l'avenir. Ils ont reformé des réseaux, d'amis, d'ennemis, de compatriotes, lié connaissance avec les surveillants et assimilé les mécanismes qui règlent la vie pénitentiaire. Plus le temps passe, et plus aussi on en sait sur "l'affaire" qui vous a conduit en prison, ce qui permet de s'imaginer un avenir encore incertain, mais déjà plus palpable que les premières semaines. On peut par conséquent commencer à faire des projets, si minimes soient-ils, en s'appuyant, par exemple, sur des livres.

Pour beaucoup, ce temps hors du temps qu'est une incarcération représente une possibilité d'apprendre (sans que le terme recouvre obligatoirement une signification précise), ou d'approfondir leurs connaissances – dans l'espoir de ne pas le perdre, son temps ! On peut même soupçonner que ce besoin de s'instruire traduit pour certains, confusément, un désir de se "racheter" : du "mauvais" peut naître le "bon", un MALfaiteur aspire à devenir BIENfaiseur (au sens premier du terme : qui fait le bien). Les livres peuvent y aider...

Les livres représentent aussi, dans bien des cas, un lien vers l'extérieur. Dans un monde où les contacts avec les proches se réduisent, au mieux, à une visite de temps en temps et un téléphone tous les 15 jours, où les contacts électroniques sont interdits, l'écrit à la main, la correspondance à l'ancienne retrouve une importance qu'ils ont quelque peu perdue dans le monde extérieur. Si on emprunte un livre à la bibliothèque, c'est aussi pour emprunter les mots de l'auteur pour dire son amour, son désespoir ou son espoir. On emprunte une BD pour recopier les dessins que l'on envoie à ses enfants. Dessiner est d'ailleurs une occupation fréquente en prison, et il n'est pas rare que des lecteurs soient en fait des dessinateurs en mal de modèle.

Un autre volet important de l'enquête était d'évaluer le degré de satisfaction des lecteurs concernant le service de bibliothèque offert. Ce service est plus ou moins calqué sur celui qu'offrent les bibliothèques publiques en général, mais est-ce approprié aux particularités d'un public incarcéré et aux contraintes de la vie pénitentiaire ? La prison compte une proportion de personnes non francophones plus importante que dans la population en général, ainsi qu'une plus grande proportion d'analphabètes ou d'illettrés. Dans quelle mesure la collection mise à disposition répond-elle aux exigences de ces personnes ?

Il m'intéressait également de savoir si les usagers de la bibliothèque lisaient déjà avant leur incarcération, ou s'ils ne s'intéressaient aux documents que depuis leur arrestation.

## Le questionnaire

Comme les étudiants n'ont pas pu présenter leur questionnaire eux-mêmes, c'est moi qui me suis chargée de le distribuer. J'ai essayé de le faire le plus largement possible, mais j'ai surtout touché, bien sûr, les personnes qui fréquentent la bibliothèque (97% des réponses).

Ce questionnaire, traduit en anglais, allemand et espagnol pour toucher le plus de monde possible, a été divisé en quatre parties.

## **1. - Profil des sondés**

La première partie est destinée à cerner le profil de la personne sondée selon les critères habituels (âge, sexe, profession, langue maternelle, langues parlées), plus trois questions qui concernent la vie carcérale : durée d'incarcération, participation aux ateliers de la prison, et/ou aux cours dispensés par le Service de la formation.

Sur les 36 réponses obtenues, on constate sans surprise que 16 nationalités sont représentées, avec une prédominance de Suisses et de Français qui ont probablement répondu plus volontiers que d'autres au questionnaire parce qu'il était plus facile de leur expliquer de quoi il s'agissait en français... La proportion de francophones est de 47%, d'albanophones de 17%. Les 14 autres langues mentionnées se partagent les 36% restant, 2 personnes seulement ne parlant pas du tout français.

86% des sondés sont en prison depuis plus de 3 mois, dont plus des 2/3 depuis plus de 6 mois. 14% seulement de ceux qui ont répondu sont incarcérés depuis moins de 3 mois. Ce chiffre relativement faible s'explique sans doute par le fait que les personnes qui restent le moins longtemps en prison préventive représentent aussi les cas judiciaires les plus bénins, commis le plus souvent, il faut bien le dire, par des personnes à très bas niveau d'instruction. Ce sont également souvent des récidivistes, qui reviennent plusieurs fois et qui ont leurs habitudes. Pour les autres, s'ils sont depuis peu de temps en prison, je les connais moins bien et le degré de confiance n'est pas encore suffisamment développé entre nous pour qu'ils acceptent un questionnaire.

58% des sondés travaillent aux ateliers de la prison. Le travail en atelier n'est accessible qu'après plusieurs semaines d'incarcération, il est donc logique que la grande proportion de travailleurs corresponde à la proportion de personnes incarcérées depuis plus de trois mois. Comme dans la population en général, le fait de travailler représente une sorte de stimulation qui pousse à d'autres activités. Les détenus enfermés 23h sur 24 souffrent souvent d'une sorte d'apathie et de désintérêt général. Il s'agit aussi plus souvent de personnes dont l'instruction du cas est longue et compliquée et qui sont occupées une bonne partie du temps à préparer leur procès.

Les listes d'attente pour les cours (informatique, français, anglais, espagnol surtout) sont très longues, ce qui explique la faible proportion (28%) d'élèves parmi les sondés.

## **2. – Habitudes de lecture avant l'incarcération**

Seules 2 personnes ont répondu qu'elles ne lisaient jamais avant leur emprisonnement. L'immense majorité des détenus qui utilisent la bibliothèque étaient donc déjà lecteurs auparavant, ce qui a constitué une petite surprise : intuitivement, je pensais qu'une proportion plus grande des lecteurs ne lisaient qu'en prison. Ce serait cependant un élément à vérifier auprès d'un échantillonage plus important de personnes. 71% de ceux qui étaient lecteurs avant leur incarcération peuvent être considérés comme de moyens à gros lecteurs, puisqu'ils lisaient entre 1 et 2 livres par mois jusqu'à plusieurs par semaine. Quant à leurs goûts, ils sont variés, avec une forte prédominance pour l'histoire et la géographie, suivies des sciences (domaines non spécifiés), de la religion et de la littérature générale et policière, ce qui ne correspond pas aux statistiques de prêt selon lesquelles ce sont avant tout les dictionnaires et les méthodes de langue qui sont le plus empruntés.



83% des sondés disent lire régulièrement des magazines (titres et genres non spécifiés), habitude qu'ils gardent en prison puisque bon nombre des détenus qui viennent à la bibliothèque ne prennent que des numéros de revue, pourtant assez vieux et usagés.

### **3. – Pratiques actuelles de lecture**

Il est réjouissant de constater que la quasi-totalité des personnes interrogées utilise les services de la bibliothèque, ce qui n'est sans doute pas étonnant puisque les questionnaires ont été distribués par la bibliothèque ! Une étude sur les non lecteurs, ou plutôt les non usagers, de la bibliothèque serait également utile, mais il est difficile de concilier les deux études autour de réponses à un seul questionnaire, puisqu'elles ne touchent pas les mêmes personnes.

Une majorité de personnes (64%) affirme lire en prison des ouvrages qui leur seront utiles par la suite. La formulation de la question est trop floue pour que l'on puisse en tirer des conclusions déterminantes, mais les réponses laissent croire à une tentative, sinon de rédemption comme je le suppose plus haut, du moins de "rentabilisation" du séjour incarcéré.

Un quart des sondés seulement dit avoir découvert pendant leur séjour de nouveaux genres de lecture, ce qui laisse à penser que, compte tenu de la relative pauvreté du choix présent sur les chariots de la bibliothèque, la majorité des détenus préfèrent ne pas lire du tout que de lire dans des domaines qu'ils ne connaissent pas ou peu. Il y a bien entendu une réflexion à mener autour du rôle de la bibliothèque à partir de cette constatation, d'autant plus importante que la bibliothèque de la prison s'insère dans l'obligation imposée à l'établissement de préparer la réinsertion des personnes emprisonnées. Il ne s'agit pas seulement de réinsertion professionnelle, mais aussi sociale et familiale : il faut réapprendre à vivre dans le monde extérieur, et même pour des détenus conscients de la difficulté à "sortir", ce réapprentissage est difficile. Il s'agit de maîtriser à nouveau son emploi du temps, prendre des décisions tout seul, être confronté au regard des autres (familles, collègues, amis) qui n'ont pas vécu la même expérience et qui jugent quoi qu'ils en aient. Une ouverture d'esprit encouragée par une diversité de goûts et de connaissances ne peut que faciliter la transition entre intérieur et extérieur, de même que la réflexion sur soi-même. Il est à noter, d'ailleurs, que les ouvrages sur le développement personnel ont très bonne cote... même s'ils sont de niveaux très différents et qu'on ne peut que très mal évaluer leur impact effectif sur leurs lecteurs !

21% des personnes qui lisaient peu ou pas auparavant affirment avoir pris goût à la lecture pendant leur séjour en prison, ce qui, d'un point de vue de bibliothécaire, est réjouissant. Il resterait à vérifier si ce goût persiste à la sortie de prison !

### **4. – Evaluation des services de la bibliothèque**

C'est un plébiscite : 92% des personnes interrogées sont assez satisfaites (33%), satisfaites (56%), voire plus que satisfaites (3%) de la bibliothèque qui leur est offerte. Il faut cependant tempérer cet enthousiasme en rappelant que ce sont pour la plupart des francophones qui ont répondu au questionnaire et qu'ils trouvent donc l'offre de documents la plus étendue (deux chariots au moment de l'enquête). 6% des détenus seulement ont dit ne pas trouver d'ouvrages dans leur langue, mais ils devaient en parler au moins une autre pour avoir été capables de répondre au questionnaire.

Enfin, un tiers des personnes interrogées seraient prêtes à participer à un concours d'écriture. Cette question a été intégrée au questionnaire parce que j'avais parlé aux

étudiants du concours organisé il y a trois ans en collaboration avec la bibliothèque des Eaux-Vives.

## QUESTIONNAIRES DESTINÉS AUX USAGERS DES BM

### *Techniques d'enquête et de dépouillement*

La grosse difficulté qui s'est présentée, c'est la multiplicité des questionnaires. Si les questions des 8 questionnaires se recourent plus ou moins sur le fond, les formulations sont très diverses et rendent le travail de compilation assez compliqué. Les questionnaires, qui varient de 2 à 9 pages et sont donc plus ou moins détaillés, se découpent en plusieurs parties, mais différemment les uns des autres. J'ai décidé de regrouper ces questions en 7 catégories qui recouvrent l'ensemble des thèmes abordés, et de procéder à une analyse globale des réponses fournies pour chaque catégorie.

Les étudiants se sont présentés dans les succursales un jeudi après-midi, jour peu fréquenté habituellement, et ne sont restés que deux heures. Compte tenu de ces éléments peu favorables, on peut considérer que les 240 réponses obtenues constituent un bon résultat.

Les questions posées se présentaient sous forme ouverte, fermée, à choix multiples ou à choix simple. Dans la plupart des cas, les étudiants ont posé, en préambule à certaines de leurs questions, une affirmation qui reprend ce que je leur avais exposé sur le fonctionnement de la bibliothèque, suivie d'une question du type "êtes-vous favorable à" ou "trouvez-vous que [tel sujet] est...", suivie d'une gradation plus ou moins fine allant de "tout à fait..." à "pas du tout..." Si je comprends l'utilité de cette technique pour une enquête, dans le cas présent elle nuit un peu à l'interprétation des réponses. Même si, par exemple, une majorité de personnes est favorable – du moins en principe – à la diminution du nombre de détenus en cellule, la surpopulation nuisant au bon exercice de la lecture, ce n'est évidemment pas du ressort de la bibliothèque que de mettre cette recommandation en pratique ! Cela étant, ces avis permettent de prendre la température d'une petite partie de l'opinion publique quant aux conditions de vie des détenus et la manière dont on considère une population à part. Je dirais que, d'une manière générale, cette attitude est plus positive que ce à quoi je m'attendais ; d'après les rapports finaux des étudiants, ils n'ont eu que rarement affaire à des remarques désobligeantes à l'égard des prisonniers ("Puisqu'ils sont emprisonnés en Suisse, ils n'ont qu'à lire en français" ou "Les détenus ne sont pas sensés avoir des conditions de vie agréables").

En compulsant les réponses au questionnaire, on s'aperçoit que les personnes interrogées se basent principalement sur leur propre perception, leur propre connaissance des bibliothèques qu'ils fréquentent ordinairement pour imaginer ce qui se passe à la prison. Cela se marque particulièrement dans les suggestions qu'elles font, soit spontanément, soit en choisissant dans une liste préétablie, pour améliorer les conditions de lecture à la prison, comme par exemple la création d'une salle de lecture ou l'aménagement, au cours de la journée, de périodes de calme réservées à cet effet. Il est très difficile à la plupart des gens de s'imaginer soi-même en prison ou de s'identifier à un détenu, il est donc aussi très difficile de se représenter usager d'une bibliothèque différente, soumise à des règles sécuritaires externes à la bibliothèque mais propres à l'institution qui l'abrite.

Ainsi, une grande partie des personnes interrogées pensent qu'un accès à la bibliothèque une fois par semaine en prison est largement suffisant, ce qui paraît arithmétiquement logique à ceux qui fréquentent, en ville, leur bibliothèque une fois par mois ou même moins ! Ils oublient qu'en prison, les activités quotidiennes sont beaucoup plus réduites et le temps par conséquent beaucoup plus long...

## **1. Profil des sondés**

*[Questions sur le sexe, l'âge, la nationalité, la langue maternelle, la profession. Questions sur l'usage des BM et les préférences de lecture des sondés.]*

Je me contenterai de dire ici que le profil des personnes interrogées se conjugue en une variété d'âges, la plus grande proportion se situant entre 26 et 55 ans, de professions et de nationalités (28). Par coïncidence (mais en est-ce vraiment une ?) on recense 16 langues maternelles, le même nombre et les mêmes à quelques nuances près que chez les détenus. Sur les 240 personnes touchées, 104 sont des hommes, 132 des femmes et 4 des... anges, puisqu'ils n'ont pas pu répondre à cette question. A ces données classiques il faut ajouter celles qui concernent les pratiques des sondés dans les BM : sont-ils inscrits, pourquoi fréquentent-ils la bibliothèque, à quelle fréquence s'y rendent-ils et dans quels services ? Ces données recoupent celles recueillies lors de l'enquête précédente et je ne m'y attarderai pas.

## **2. Généralités**

*[Existence d'une bibliothèque à la prison ; proportion de lecteurs dans la population carcérale ; représentations sur la perception de la bibliothèque par les détenus.]*

Une importante minorité de personnes connaisse l'existence d'une bibliothèque à Champ-Dollon, ce qui constitue une surprise. Il est vrai que les usagers des BM peuvent en avoir entendu parler lors du Concours d'écriture de 2005 ; pourtant il est étonnant que 76 personnes sur les 165 à qui on a posé la question aient pu répondre oui. L'un des groupes d'étudiants a mentionné que c'était "par l'intermédiaire de la prison" que les personnes interrogées connaissaient l'existence de cette bibliothèque. Commentaire qui laisse perplexé...

La proportion de lecteurs dans la population carcérale est fortement sous-estimée. Les sondés estiment cette proportion à un tiers environ, alors qu'en réalité 60 à 70 % des personnes incarcérées sont inscrites à la bibliothèque.

Pourtant, les personnes interrogées pensent que la possibilité d'emprunter à la bibliothèque est une bonne chose : ils la voient comme "une bouffée d'air", la lecture représente une forme d'évasion, une manière de faire passer le temps plus vite ; certains pensent même que les prestations du service sont insuffisantes et qu'il est indispensable qu'elle existe.

## **3. Place de la bibliothèque au sein de la prison**

*[Rôle de la bibliothèque au sein de la prison ; personnel et gestion de la bibliothèque ; rapports avec le personnel pénitentiaire]*

La quasi-totalité des personnes interrogées estime que la bibliothèque est utile aux détenus : il ne se trouve que 4 personnes pour penser le contraire. Ce serait évidemment très intéressant, d'un point de vue sociologique, de savoir ce qui motive cet avis négatif, puisque les personnes interrogées se trouvaient justement dans une bibliothèque : elles devaient donc considérer que l'établissement leur était utile. Cela voudrait-il dire que ces 4 personnes se trouvaient là par hasard, ou qu'elles estiment que des détenus n'ont pas besoin de bénéficier des mêmes avantages que les personnes non incarcérées ?



La bibliothèque offre aux détenus, selon les réponses données, des sources d'information, une occupation, une échappatoire<sup>2</sup>, un outil de formation. Elle est gérée, de l'avis des personnes interrogées, par un-e bibliothécaire diplômé-e, et s'adresse à l'ensemble des personnes qui évoluent en prison, du Directeur aux détenus, en passant par les visiteurs, qui n'ont pas, dans la réalité, accès à la bibliothèque.

#### **4. Lecteur - lecture**

*[A quoi est utile la lecture ; conditions matérielles de lecture des détenus ; préférences de lecture des détenus ]*

Pour les sondés du seul questionnaire qui a posé cette question et qui proposait une liste de réponses (détente – occupation – apprentissage – autre), la lecture n'est pas – ou ne devrait pas être ? – une manière de se détendre. Ils y voient surtout une occupation et un outil d'apprentissage. On ne sait pas très bien ce que recouvre le terme "occupation" : une manière de faire passer le temps faute de mieux ? Un moyen de détourner son esprit de la situation dans laquelle on se trouve ? Une suggestion intéressante a été faite dans la catégorie "Autre" : la lecture permettrait de se supporter : se supporter soi-même et/ou les autres, bien trop proches dans un lieu d'enfermement. Tous les sondés interrogés imaginent à juste titre que les détenus ont beaucoup de temps pour lire.

Ce sont surtout les conditions matérielles de lecture qui ont intéressé les étudiants, ils ont consacré plusieurs questions à ce sujet. Une majorité des personnes qui ont répondu au questionnaire pense que les conditions de lecture (plusieurs dans une cellule, mauvaise lumière, obligation de lire couché sur son lit ou assis sur un tabouret, bruit ambiant) ne sont pas acceptables, mais 60 personnes les trouvent suffisantes et 46 n'ont pas d'avis sur la question, ce qui paraît quand même beaucoup ! Faut-il mettre cette placidité sur le compte de la difficulté de se projeter en prisonnier ? Ou bien considèrent-ils que les détenus sont des criminels et comme tels n'ont pas droit à la lecture confortable ?

Plusieurs propositions d'amélioration de ces conditions ont été avancées : l'aménagement d'une salle de lecture, proposition de bon sens malheureusement difficile à mettre en œuvre dans le contexte précis de Champ-Dollon, prison préventive ; la distribution de boules Quiès pour se couper du bruit des autres (!) ; l'établissement de "périodes de lecture" fixes. Et naturellement ce qui paraît le plus facile et le plus évident : l'amélioration de l'éclairage !

Sur le sujet des préférences de lecture des détenus, les personnes interrogées donnent des réponses variées parfois un peu surprenantes. Ainsi, presque tout le monde imagine apparemment les détenus plongés dans des livres d'art, beaucoup dans des romans, des BD et des revues, mais très peu les voient intéressés par les sciences exactes ou humaines. Dans la réalité, ce sont les dictionnaires et les ouvrages de langues qui sont le plus demandés, suivis par la littérature, la psychologie, la géographie et les problèmes sociaux, catégorie qui comprend la criminologie et la prison.

#### **5. Fonds**

*[Acquisitions ; composition du fonds ; langues étrangères]*

A part les représentations, déjà mentionnées, sur les préférences de lecture des détenus, qui devraient influencer la sélection des achats et même y présider, les questionnaires

<sup>2</sup> Dans un même questionnaire, une même question portant sur le rôle de la bibliothèque parlait d'"échappatoire" pour les détenus et d'"évasion" pour les gardiens !

contenaient relativement peu de questions tournant autour des acquisitions et du fonds lui-même et la majorité de celles-ci touchaient au fonds en langues étrangères.

Au chapitre des acquisitions, on remarque que l'idée prédominante semble être que la bibliothèque de la prison vit de dons, que ce soit de particuliers ou d'institutions publiques et ne s'approvisionne que dans les librairies d'occasions. Certains suggèrent de faire appel à d'autres bibliothèques qui pourraient livrer le produit de leur désherbage. S'il est vrai que nous recevons pas mal de dons, que les succursales des BM nous fournissent en BD et revues usagées et qu'il nous arrive de faire des achats d'occasions, il n'en demeure pas moins que ni la prison ni sa bibliothèque ne sont des poubelles ! La presque totalité des acquisitions est représentée par des achats – une possibilité que les étudiants n'ont pas envisagée dans leur choix de réponses possibles.

La plupart des personnes interrogées pensent que l'assortiment de langues (33 au moment de l'enquête, actuellement une quarantaine) est suffisant, mais ne seraient pas opposées à un élargissement du choix. Par contre, une majorité d'entre elles est d'avis qu'une offre d'environ 300 ouvrages par semaine (un chariot sur trois) pour 70% de détenus non francophones n'est pas adaptée<sup>3</sup>.

## 6. Prêt

*[Conditions de prêt ; chariots]*

Il semble que, de l'avis de beaucoup, une offre de 1400 documents répartis sur trois chariots soit satisfaisante, ainsi que les conditions de consultation et de prêt, à l'exception du temps à disposition, entre 5 et 15 minutes selon les cas, ce qui paraît peu aux lecteurs habitués à passer le temps qu'ils veulent dans les bibliothèques. Moins acceptable aussi l'idée que ce soit le personnel de la bibliothèque qui effectue la sélection des ouvrages à proposer sur les chariots. C'est évidemment un intermédiaire de plus entre le livre et son lecteur malgré les efforts entrepris pour varier l'offre. De même on déplore le fait qu'il n'y ait à la fois que peu d'ouvrages sur un même sujet, étant donné l'espace restreint (au total 11m linéaires plus deux caisses de 50 BD chacune et trois paniers d'une trentaine de revues).

Des suggestions ont été faites pour améliorer les conditions de prêt : développer une signalétique, à l'aide notamment de pictogrammes, qui permette de s'y retrouver plus vite ; distribuer un catalogue imprimé des ouvrages ; établir une classification décimale. Cette dernière proposition démontre que la Dewey n'a plus de secret pour certains usagers des BM ! Les documentaires sont d'ailleurs classés sur leur chariot selon la Dewey, mais il reste très compliqué de s'y retrouver sans accès à un catalogue matière. Je suis en train de constituer des listes par domaine, selon un modèle développé il y a deux ans par d'autres étudiants HEG-ID C'est un travail très long et très compliqué, mais effectivement indispensable je crois pour que le service aux usagers de la prison soit véritablement adapté aux besoins particuliers de lecteurs privés de liberté de mouvements et d'autres sources de divertissement. On ne peut pas se contenter d'une offre qui ne représente que le 10% à peine du fonds total, même s'ils disposent d'un temps très court pour choisir leurs lectures de la semaine. S'ils pouvaient choisir tranquillement les ouvrages qu'ils désirent entre les tournées de la bibliothèque, leur choix serait peut-être plus pertinent.

<sup>3</sup> Depuis l'enquête, cette offre a été augmentée, bien qu'elle reste insuffisante. Nous avons maintenant un chariot et demi pour une vingtaine de langues présentées en permanence, dont l'anglais, l'allemand, l'italien, l'espagnol, le portugais, l'albanais, le roumain, le russe et le serbo-croate sont les plus importantes en quantité.

Quant à la signalétique, une bonne idée en soi, elle semble pour l'instant irréalisable pour des raisons techniques.

## **7. Surveillant-e-s**

Je ne m'étendrai pas sur la partie des questionnaires concernant les gardiens. Ils ont sans problème accès à la bibliothèque des détenus et la bibliothèque qui leur est destinée est encore très peu développée (faute de temps). Les questions, qui portaient essentiellement sur les sujets susceptibles d'intéresser les surveillants et la nécessité ou non d'améliorer ce service, ont obtenu des réponses dans leur grande majorité favorables à l'existence de cette bibliothèque. Il est évident que le moment venu de développer ce service, les avis exprimés seront pris en considération.

Un point pertinent déjà relevé, mais sur lequel il faut insister : il ressort des réponses à plusieurs questionnaires que la collaboration avec les surveillant-e-s et une information permanente concernant les deux bibliothèques (des détenus et des gardiens) doivent être intensifiées.

## **CONCLUSION**

Il était très intéressant de participer à l'élaboration de ces questionnaires, dont il faut tout de même relever qu'il s'agit d'un exercice fourni par des étudiants de 1<sup>ère</sup> année qui, bien qu'ils aient derrière eux déjà au moins 10 mois de travail dans une bibliothèque, et même, pour certains, 3 ans, n'ont pas encore une idée précise des exigences des lecteurs et du fonctionnement global d'une bibliothèque quelle qu'elle soit.

Pour moi aussi, d'ailleurs, c'était une première et je suis bien consciente d'avoir commis quelques maladresses. En particulier, je n'ai pas été suffisamment claire dans l'exposé des renseignements que je voulais obtenir, si bien que lorsque les questions m'ont été soumises pour validation, j'ai été un peu surprise de la forme qu'elles avaient prise.

A ma première visite à la HEG-ID, j'ai passé beaucoup de temps à expliquer comment fonctionne la bibliothèque de Champ-Dollon et à répondre aux questions des étudiants sur le déroulement de la vie carcérale, ce qui explique que le questionnaire destiné aux détenus soit plus pertinent que ceux qui concernent les usagers des BM, dont je n'avais pas réalisé non plus qu'ils seraient au nombre de 8. Il est intéressant de remarquer, à travers les questions proposées, ce qui a le plus frappé les étudiants : les conditions de vie (et de lecture) des détenus et la variété des langues parlées. Mes paroles ont été parfois retranscrites pratiquement mot pour mot, ce qui a limité quelque peu la portée des questions.

J'ai également été surprise de constater que la plupart des questions portaient sur des jugements de valeur : êtes-vous favorable, peu favorable, pas du tout favorable... ? Ces conditions sont-elles satisfaisantes, peu satisfaisantes, pas du tout satisfaisantes... ? Les adjectifs tels que "adapté – inadapté", "suffisant – insuffisant" ont été beaucoup employés. Pour être honnête, la première lecture des questionnaires m'a un peu déçue et je me suis demandé ce que je pourrais bien en tirer. Le temps restant était trop court pour les faire changer, mais finalement, si ces questionnaires sont imparfaits, ils sont tout de même utilisables et les réponses intéressantes. Les ayant lus et relus, triturés et retriturés pour en tirer la substantifique moelle nécessaire à cette présentation, je me suis aperçue que cette moelle était bien plus substantifique que je ne l'imaginai.



Les réponses des usagers des BM, qui portent plus sur des représentations que sur des faits, devraient également intéresser les collaborateurs des BM, dans la mesure où, je l'ai dit, les personnes interrogées se sont basées sur ce qu'elles connaissent – la succursale qu'elles fréquentent – pour imaginer ce qui se passe peut-être dans une bibliothèque de prison. Les informations récoltées donnent donc des indications utiles aux BM en général, complémentaires à celles des questionnaires précédents, l'échantillon de personnes interrogées dans l'ensemble des succursales comprenant 240 personnes, ce qui n'est pas négligeable.

Françoise Delapierre  
Mars 2008



Photo de Gilles Lucas

## LA CULTURE A SES LOIS ET PRIERE DE LES RESPECTER : compte rendu de lecture

Le droit d'auteur n'est de loin pas la seule incursion du droit dans le monde de la culture en général, des bibliothèques en particulier. A moins d'être versé dans l'art du droit, la motivation à se pencher sur les recueils de lois et autres commentaires juridiques pourra manquer à nombre de nos collègues. La *Conférence des délégués cantonaux aux affaires culturelles* (CDAC) a senti le besoin d'un ouvrage synthétique, aisé d'accès et pratique pour apprivoiser les règles juridiques dans le monde de la culture. Il est publié par le *Centre d'études de gestion culturelle de l'Université de Bâle* et rédigé par les cinq spécialistes que sont Rolf Bühler, Judith Gross, Claudia Höltner, Rolf Keller et Raik Mickler.

« Ce livre s'adresse aux personnes actives dans le domaine culturel en Suisse. Il a été conçu comme un ouvrage de référence, donnant des réponses rapides à des questions concrètes » (p. 13). Ces deux phrases annoncent la couleur et prépare le lecteur-utilisateur ou plutôt l'utilisateur-lecteur à un usage rationnel de cet ouvrage. Ce livre est autant conçu pour une lecture linéaire du début à la fin que pour une approche séquentielle. Sa division en dix chapitres au contenu autonome facilite encore l'entrée par la bande dans le texte. Son contenu offre un panorama du déroulement d'une manifestation culturelle et présente les obligations légales à chacune de ces étapes. Après avoir défini la notion de manifestation culturelle (chap. 1), les auteurs nous détaillent la typologie des différentes formes de sociétés ou les types d'entreprises valables en droit suisse (chap. 2). Le chapitre 3 aborde les questions préliminaires à l'organisation d'un événement culturel (la liberté artistique et ses restrictions, les demandes d'autorisation et les acquisitions de fonds). Au quatrième chapitre, les contrats – y compris les assurances – sont introduits. Le plat de résistance arrive au chapitre 5 avec la question du personnel développée sur une trentaine de pages : les contrats de travail, le droit des assurances sociales et les autorisations de séjour. La problématique des impôts nourrit le chapitre 6 avec notamment une introduction à la TVA. Le chapitre 7 tient en haleine le bibliothécaire autour du droit d'auteur. Finalement les chapitres 8, 9 et 10 traitent rapidement des traités internationaux, du marketing et de la comptabilité.

Brossant un panorama des lois helvétiques autour des activités culturelles, cet ouvrage introduit brièvement un aparté international avec le chapitre 8. Mais la Suisse, c'est surtout le particularisme des cantons. Les exemples illustrant le texte tiennent compte de cette diversité. Un appendice liste même les procédures en vigueur dans chaque canton pour obtenir des autorisations

diverses (p. ex. remise de boissons et de nourriture, projection publique, affichage sur le domaine public, etc.).

Destinant délibérément leur ouvrage à des lecteurs non spécialistes du droit, les auteurs n'ont pas ménagé leur peine pour atténuer l'effet de sévérité inhérent à tout texte juridique. Tout est fait pour conduire au plus vite le lecteur vers l'information pertinente en évitant l'écueil des gloses. Le livre s'ouvre sur une arborescence (poétiquement nommée « mindmap ») permettant visuellement d'embrasser en cinq points l'entier de la question : *Le cadre approprié/types de sociétés, « Aspects préliminaires » lors de la planification, Planification pour l'exécution, Après la manifestation/droits de suite et obligations et Situation internationale*. Les différentes branches de cet arbre touffu renvoient aux chapitres du livre. Une table des matières détaillée et des listes de vérification (check-lists) enrichissent l'ouvrage. Ces dernières offrent un aperçu des démarches à entreprendre par type d'activités culturelles (p. ex. organisation d'une exposition, création d'un site Internet, etc.). Chaque chapitre contient une brève introduction et une bibliographie référençant les principales sources juridiques (codes, lois, etc.) et une liste d'ouvrages récents sur le sujet, dont une part non négligeable en français. Le texte est truffé de références renvoyant parfois vers des sites Internet. Des questions sont imprimées dans la marge extérieure et invitent le lecteur à lire le paragraphe contigu pour obtenir la réponse. Les exemples, questions et remarques sont imprimés en bleu afin de mieux les repérer. Des expressions pertinentes apparaissent en gras dans le corps du texte. Ponctuellement, des tableaux comparatifs agrémentent le texte. Les exemples concernent des cas issus de toutes les régions suisses. Il peut être ajouté qu'avec ses 159 pages et ses 24 cm de hauteur, ce livre ne s'embarrasse pas des défauts physiques liés aux pavés.

Cet ouvrage n'est pas destiné spécialement aux bibliothécaires. Pourtant, il peut faire notre profit dans certains domaines. Tout d'abord, il propose un bon résumé du droit d'auteur auquel nous devons être tant vigilants (chap. 7). Il est surtout un guide utile pour organiser des manifestations culturelles dans nos bibliothèques : expositions, conférences, lectures (heures du conte), pièces de théâtre, festivals, etc. Il donne aussi des informations sur la récolte de financements (chap. 3.5), travail préliminaire à tout événement culturel.

« [Les] services bibliothécaires [...] ne sont pas considérés comme des manifestations culturelles » dans ce livre (p. 16). Il ne faut donc pas s'attendre à obtenir des réponses aux problèmes bibliothéconomiques. Ne nous trompons pas de cible en ouvrant ce livre.

Guide à vocation pratique, il eut fallu, pour en vérifier toute la pertinence, que j'organisasse un événement culturel. Las, je me contentai de le lire. Néanmoins, une rapide échappée sur RERO m'a confirmé la rareté d'un tel ouvrage dans son domaine. A ce titre, il mérite un premier regard. Cet ouvrage



abordant la législation suisse se devait d'être rédigé par des gens du sérail, bénéficiant d'une solide expérience de notre législation. Je crois que c'est le cas ici. Quant bien même c'est une traduction d'un texte originalement édité en allemand, le lecteur francophone s'y retrouve. J'ajouterai sans hésitation que le lecteur romand peut y recourir avec profit. S'il fallait signaler un bémol, je ferais état de l'absence d'un index sujet. Toutefois, l'arborescence et la table des matières concourent à ne point trop regretter cette carence.

J'ai mentionné à dessein l'expression d'utilisateur-lecteur ci-avant, car c'est bien d'abord pour son utilisation concrète que l'on aura recours à ces pages, avant d'en user pour son plaisir. Le vœu des concepteurs est ainsi pleinement atteint.

Finalement, il est à souhaiter que ce guide soit régulièrement réédité afin de tenir compte de l'évolution législative. L'entrée en vigueur dans peu de temps de la Loi sur l'encouragement de la culture pourrait bien en constituer la prochaine échéance.

BÜHLER, Rolf... [et al.]. – *La culture a ses lois : un guide traitant du droit dans la vie culturelle suisse*. – Baden : Hier + Jetzt, 2007. – 159 p. – (Textes sur la gestion culturelle et la politique culturelle ; t. 2). – ISBN 9783039190706. – Prix : 29,80 francs

Pierre Boillat





## ALLO BIBLIO ECHOS



### ET SI ON CHANTAIT ?

Toutes les rengaines racontent la même histoire, celle de la vie, de l'amour et de la mort. Quelle que soit l'époque, elles s'enivrent de détails et de croustillances, la censure n'étant pas très loin.

La bibliothèque musicale propose de revoir nos classiques dans une exploration ludique et poétique des chansons qui dérangent.

De plus, à l'occasion de la Fête de la musique, la bibliothèque offre une ouverture exceptionnelle de ses locaux. Le public pourra prendre connaissance des services qui lui sont offerts tout au long de l'année et aussi découvrir les côtés cour et jardin lors des visites à 16h., 17h. et 18 h.

*Exposition : La chanson qui dérange...*

*à la Bibliothèque musicale : jusqu'au au 11 juillet 2008*

*ma 15h.-19h., me 14h.-18h., je-ve 13h.-17h.*

*au rez-de-chaussée de la Maison des arts du Grütli : jusqu'au 13 juillet 2008*

*Bibliothèque musicale de la Ville de Genève Maison des arts du Grütli*

*16, rue Général-Dufour*

*022 418 35 80*

### ESPRIT ES-TU LA ?

Le centre Spirales se veut un centre de partage des connaissances dans des domaines aussi variés que l'astrologie, le tarot de Marseille ou la psychologie comportementale. Créé en 1998, par le professeur de sciences humaines J.-P. Bessard, le centre dispose d'une riche bibliothèque consacrée à l'ésotérisme sous toutes ses formes.

*Rue Du-Roveray 16*

*022/800.07.07*

*www.spirales.ch*

### AU BOUT DU CONTE

L'association genevoise « Au bout du conte » organise des ateliers de formation de conteurs.

Elle possède à La Julienne une bibliothèque spécialisée sur le conte permettant l'accès aux contes du monde entier ainsi que des ouvrages plus spécialisés pour les travaux de recherche.

*La Julienne, maison des arts et de la culture.  
116 rte de St-Julien, Plan les Ouates*

## LIRE OU CONDUIRE ?

Aux Etats-Unis, statistiques à l'appui, de plus en plus d'automobilistes écoutent des livres enregistrés et cette nouvelle habitude génère un chiffre d'affaires de plus de deux milliards de francs.

Autrefois décrié en raison de versions abrégées, ce média vit un vrai boum.

Suivant le mouvement, les maisons d'édition européennes ont présenté à la dernière Foire du livre de Francfort environ 20.000 titres en différentes langues.

Les Anglais et les Allemands sont les plus grands consommateurs et la Radio suisse allemande diffuse une émission spéciale concernant les livres audio.

Sur Internet, le site [www.audible.com](http://www.audible.com) donne accès à quelques 25.000 ouvrages en français, allemand, anglais ou espagnol.

Selon un sondage effectué par un institut allemand, le canapé (50%) reste le lieu privilégié pour écouter un livre audio immédiatement suivi par la voiture (45%).

C'est pourquoi, la firme BMW cherchant à fidéliser ses clients, propose de télécharger des nouvelles en anglais spécialement rédigées pour la marque ! Chaque histoire met en scène une voiture et dure environ 45 minutes ce qui correspond au temps de déplacement quotidien moyen.

[www.audible.fr](http://www.audible.fr)

*Touring, 20 mars 2008*

## WI-FI HORS LA LOI !

Les ondes wi-fi inquiètent tant les employés des bibliothèques, qu'ils ont obtenus, avec l'aide des syndicats, la déconnexion au réseau sans fil dans cinq bibliothèques municipales parisiennes.

Psychose ? Opportunisme syndical ? Scandale sanitaire ? A la mairie de Paris, on estime qu'il n'y a aucune preuve avérée de la nocivité du wi-fi.

Afin d'apaiser le climat social, des bornes ont été débranchées et un comité Hygiène et sécurité va faire le point et gérer les quelques trente plaintes déposées à ce jour.

*Le Point, 22 mai 2008*



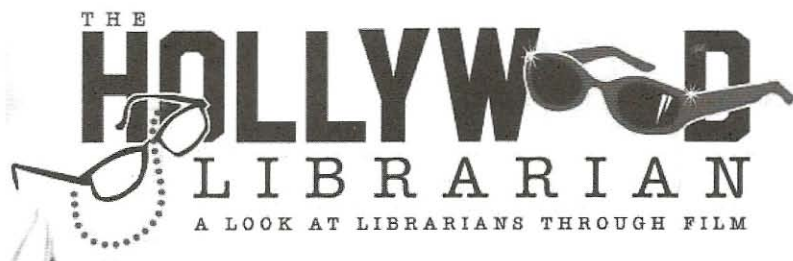
## MIROIR, MON BEAU MIROIR...

La bibliothèque de l'IUT proposait lundi 2 juin le film de Ann Seidl « Hollywood librarian : a look at librarians through film ».

Un regard sur le quotidien et le travail des bibliothécaires américains présenté lors de la conférence annuelle de l'Association des bibliothécaires américains (ALA) en juin 2007 à Washington.

Pour ceux et celles qui auraient manqué ce documentaire, il reste le site web et la possibilité de faire un don pour permettre l'édition commerciale du film !

<http://www.hollywoodlibrarian.com/>



# ENTRE DEUX VAGUES ENTRE DEUX VAGUES

## TROP TOT !

« Il n'y a rien entre Google et nous » ! Et pourtant la mariée est belle et le promis riche et connu. Mais hélas, la BGE ne pourra pas contribuer au projet de numérisation et de mise en ligne des ouvrages tombés dans le domaine public élaboré par la grande firme américaine.

L'impossibilité est d'ordre technique plus que politique ou idéologique. La BGE n'a pas encore terminé de recataloguer ses collections. Au contraire de la BCU de Lausanne qui a pressenti l'importance d'une large diffusion de ses documents rares et précieux et peut se vanter d'être la première bibliothèque francophone à rallier « Google Books ».

L'informatisation du catalogue de la BGE devrait être achevée d'ici trois ans. Un délai trop long pour intéresser Google.

Le virage informatique n'est pourtant pas manqué et la BGE, qui numérise le « Journal de Genève », participera au projet E-rara.ch, une plate-forme virtuelle de la totalité des ouvrages suisses imprimés au 16<sup>e</sup> siècle.

Pour l'année prochaine, la BGE prévoit également de scanner l'intégralité des ouvrages de Jean Calvin afin de célébrer les 500 ans de sa naissance et les 450 ans de la fondation de l'Académie de Genève.

*Tribune de Genève, 14 mai 2008*

---

## MUSEE VIRTUEL

Le "Virtual Museum of Cataloguing and Acquisitions Artifacts" souhaite offrir aux nouvelles générations de spécialistes, gestionnaires, économistes ou ingénieurs en information documentaire, une rétrospective de l'histoire des bibliothèques et de leur mobilier.

Du catalogue sur fiches aux fichiers en chêne et laiton, le musée virtuel reflète le constant souci d'innovation et les différentes méthodes ou outils utilisés au fil des décennies par des professionnels toujours à l'affût de modernité et de rationalité.

<http://www.heidihoerman.com/museumca/index.html>

---

## ANTI-VOL SUR SECOND LIFE

Second Life est un vaste espace d'expérimentations et l'Ecole polytechnique de Zurich a décidé d'y tester un système pour limiter les vols et les pertes de livres dans les bibliothèques.

Dans la bibliothèque virtuelle, un serveur relie, grâce à des ondes radio, les livres virtuels aux livres réels.

Si dans la bibliothèque réelle un ouvrage est emprunté, il s'envole des rayonnages virtuels. Par contre, lorsqu'on tente d'emporter le livre sans enregistrer son emprunt, une alarme retentit sur le site SL

Selon l'étudiante qui travaille sur ce programme, Second Life permet d'avoir une vue d'ensemble de la bibliothèque et ainsi de pouvoir localiser un livre égaré... réel cauchemar de tout bibliothécaire en chair et en os !

Et pourquoi ne pas étiqueter tous les lecteurs (physiques ou avatars) de codes-barres à ondes radio ?

*Second Life ETH Zurich 278, 163, 28  
Le Matin, 18 mai 2008*

---

## LES NATIONS UNIES BIEN REUNIES

La Division statistiques des Nations Unies a mis sur pied une interface accueillante sur laquelle l'internaute peut trouver tout type d'informations statistiques sur les pays membres de l'ONU.

Le système baptisé UN Data, regroupe toutes les bases de données de l'ONU et des principales organisations internationales dans un seul moteur de recherche.

<http://data.un.org/>



---

## LITTERATURE EN LIGNE

Books Ultimate est un site romand anglophone dédié aux amoureux de la littérature.



Son ambition est de devenir une encyclopédie du livre en ligne.  
Sur le modèle de Wikipédia, chaque visiteur peut laisser sa critique d'un livre ou ajouter un auteur ou un titre dans sa bibliothèque personnelle.

[www.booksultimate.com](http://www.booksultimate.com)

---

## MACHINE A REMONTER LE TEMPS

En 1996, un spécialiste de l'intelligence artificielle, Brewster Kahle diplômé de la prestigieuse MIT, créait une fondation pour archiver le web à l'intention des futures générations. B. Kahle avait constaté que la durée de vie moyenne d'une page web était de cent jours.

Sa « machine à remonter le temps » permet de revisiter des sites web tels qu'ils étaient il y a quelques années mais aussi de retrouver trace de leurs contenus.

Archive.org s'est également donné pour mission de mettre à disposition gratuitement des textes, audio et vidéo disponibles en format numérique.

Prototype des archives ouvertes, Archives.org cherche à ouvrir la voie aux futures médiathèques numériques.

[Archive.org](http://Archive.org)

*Le Monde 14 nov. 2007*

---

## ***HORS-TEXTE***

est le bulletin d'information de l'Association genevoise des bibliothécaires et professionnels diplômés en information documentaire (AGBD). Il est envoyé gratuitement trois fois l'an (mars, juin et novembre) à tous les membres de l'AGBD. Les personnes non membres ou les organismes peuvent s'y abonner au prix de Fr. 25.- l'an (ccp 12-20457-3)

**ADRESSE DU SITE AGBD SUR LE WEB:** <http://www.agbd.bbs.ch/>

## ***LE COMITE DE REDACTION***

est composé de: Elisabeth Bernardi, Marie-Pierre Flotron, Eric Monnier, Malou Noetzlin, Danièle Tosi

## ***ADRESSE***

Rédaction de HORS-TEXTE / A.G.B.D.  
Case postale 3494  
CH - 1211 Genève 3



### **ATTENTION**

**décal de remise pour le prochain numéro**

**17 octobre 2008**

**Afin de pouvoir vous envoyer HORS-TEXTE comme prévu, nous vous demandons de respecter ce délai. Merci d'avance!**

# SOMMAIRE

<i>Ce qu'ils ont dit</i> .....	2
<i>Editorial</i> .....	3
<i>Le billet du président</i> .....	5
<i>Un comité AGBD</i> .....	6
<i>Charte d'accueil des BM de la Ville de Genève</i> .....	7
<i>Enquête de satisfaction à la Bibliothèque de la prison de Champ-Dollon</i> .....	10
<i>La culture a ses lois et prière de les respecter</i> .....	22
<i>Allo Biblio Echos</i> .....	25
<i>Entre deux vagues</i> .....	28

